

GENRE

VIOLENCES SEXISTES DANS LES MÉDIAS : RÉFLÉCHIR À UN TRAITEMENT JOURNALISTIQUE PERTINENT

L'AJP a initié une analyse médiatique portant sur la couverture des violences contre les femmes. Ses résultats fondent une série de recommandations destinées aux journalistes. Pour en parler autrement.



Manifestation à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, à Paris. Photo MAXPPP

Harcèlement, viols, agressions, meurtres : les violences contre les femmes peuplent quotidiennement les colonnes des faits divers. Mais l'ampleur de ces violences est telle qu'il ne s'agit plus de « faits divers ». En Europe, une étude récente estime à 13 millions le nombre de femmes victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois. Une femme sur trois a subi une forme de violence physique et/ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Une femme sur vingt âgée de plus de 15 ans a été violée. On pourrait enchaîner les chiffres, et ils sont tout aussi effrayants en Belgique : 45.000 dossiers sont ouverts chaque année pour violences conjugales par le Parquet. Les associations de terrain parlent d'ailleurs de féminicide, un terme qui, s'il n'est pas encore entré dans le vocabulaire médiatique, traduit pourtant l'ampleur des violences perpétrées contre les femmes - parce qu'elles sont des femmes. Cette réalité brutale n'est pourtant pas celle que renvoient nos médias. Quand elles y percolent, les violences contre les femmes s'égrènent la plupart du temps sous forme de brèves. Mais elles ne font que très exceptionnellement l'objet d'une analyse. Dans le cadre de l'initiative Alterégales, l'assemblée pour les droits des femmes créée par la ministre Isabelle Simonis, une commission « Traitement médiatique des violences contre les femmes », pilotée par Vie féminine, a invité l'AJP à participer à ses travaux. L'AJP y a proposé d'étudier en profondeur le traitement médiatique de ces questions et de formuler, à l'intention des journalistes, des recommandations déontologiques.

Lire notre dossier [pages 4 et 5](#)

Martine Simonis

SOCIAL

DES PISTES CONTRE L'ATOMISATION DES INDÉPENDANTS

Des conventions collectives pour les indépendants ? La question était au centre d'une journée d'étude, fin mars à Bruxelles. Avec, comme enjeu, une meilleure intégration dans le monde du travail.

Le cliché de l'indépendant gagnant grassement sa vie est éculé depuis longtemps, les journalistes sont bien placés pour le savoir. Depuis des années, la situation des journalistes indépendants se précarise, alors même que les rédactions font de plus en plus souvent appel à eux. Il est même devenu commun que salariés et indépendants travaillent côte à côte et effectuent des tâches similaires. La différence ? Elle se voit sur la « fiche de paie » à la fin du mois, quand les indépendants listent leurs prestations et ne bénéficient pas des avantages financiers et de la protection liés au fait d'être salariés (chèques-repas,

13^e mois, repos compensatoire, etc). Peut-on d'ailleurs parler de travailleurs « indépendants » quand ils sont payés au forfait par un client unique ? Et quand ils appliquent une stratégie définie par d'autres ? Les indépendants peuvent-ils s'associer pour mener des négociations collectives ? Toutes ces questions étaient au cœur d'une journée d'étude organisée par l'Université Saint-Louis et l'UCL et consacrée, fin mars à Bruxelles, à la liberté de négociation collective des indépendants.

Suite en [page 2](#)

Sophie Lejoly

UN ENTRETIEN AVEC EDWY PLENEL



A l'occasion de la sortie de son livre « La valeur de l'information », Edwy Plenel a accordé un entretien à *Journalistes*. « Notre métier, dit-il, n'est pas de produire des opinions, n'importe qui peut le faire, mais des informations d'intérêt public. » Photo Thesupermat
Lire [page 8](#).

N°202

SOMMAIRE

- 03 Audiovisuel : RTL Belgium, six mois de télémortalité \
- 06 Fonds pour le journalisme : Le nouveau jury sélectionne cinq projets \
- 06 Que fait l'AJP ? : La diversité présentée à l'ONU et à Tours \
- 07 Sortie de presse : Un nouveau mook, *Courts*

AJP

VIOLENCES SEXISTES: COMBLER LE FOSSÉ ENTRE FAITS DIVERS ET ARTICLES DE SOCIÉTÉ

La recherche universitaire initiée par l'AJP pointe la nécessité pour les rédactions de réfléchir à une ligne éditoriale claire. Pour sortir les violences sexistes de la litanie des faits divers.

VIOLENCES SEXISTES: RÉFLÉCHIR À UN TRAITEMENT JOURNALISTIQUE PERTINENT

Suite de la [page 1](#)

La recherche universitaire a été confiée à Sarah Sepulchre (prof à l'UCL) et Manon Thomas (chercheuse), encadrées par un comité d'accompagnement composé de l'AJP, du cabinet de l'Égalité des chances, et de trois associations de terrain : SOS Viol, le Collectif des femmes (Louvain-la-Neuve), et Solidarité femmes (La Louvière).

Des résultats provisoires ont été présentés au Parlement de la FWB en décembre dernier, ainsi qu'un projet de recommandations aux journalistes.

La recherche s'est poursuivie durant le premier trimestre 2018 et a fait l'objet d'une présentation finale le 19 avril dernier. Elle est consultable sur www.ajp.be/diversite.

On lira ci-contre (voir l'interview de Sarah Sepulchre) les grands enseignements de l'analyse médiatique : le traitement en brèves, l'absence remarquable d'analyse du phénomène de violences, le « silhouettage » des victimes et la description parfois ambiguë des auteurs.

DÉVELOPPER L'ANALYSE, PENSER L'ÉDITORIAL

Les violences contre les femmes apparaissent le plus souvent traitées sous forme de brèves dans la rubrique « faits divers ». Votre analyse permet-elle de conforter ce constat ?

En effet. Nous avons analysé dans la presse francophone belge deux corpus sous l'angle des violences contre les femmes : 6 jours choisis au hasard et 6 jours sélectionnés à des moments où l'on savait que les violences faites aux femmes étaient discutées dans la presse (le 8 mars, le 11 novembre et le 25 novembre 2017). Les jours choisis au hasard, les faits divers représentent 1 article sur 2 du corpus; les jours "marqués", 1 sur 3. Les journaux publient des faits divers tous les jours. Ce qui change les 8 mars, 11 et 25 novembre, c'est que des articles de société s'ajoutent aux faits divers.

Il y a une corrélation entre le genre d'article, le type de violences représentées, les mobiles, le traitement des acteurs. Les faits divers sont majoritairement courts, parlent de violences physiques apparaissant dans la sphère privée. Les personnages sont très peu définis et appartiennent au terrain (auteur, victime, personnel policier ou judiciaire). Les mobiles sont interpersonnels (conflits). Les faits sont très peu contextualisés.

Les articles de société offrent un profil totalement opposé. Ils s'intéressent aux violences symboliques perpétrées dans la sphère sociétale. Les mobiles sont plus abstraits (la domination). Les acteurs principaux sont les institutions et les associations qui proposent des analyses de ces faits de violence. Les victimes et les auteurs sont plus insaisissables (la tradition, le marché de l'emploi, etc.).

Au terme de votre analyse, diriez-vous que le principal enjeu pour les rédactions serait de définir une ligne éditoriale claire quant au traitement des questions de genre ?

On constate que les journées "thématiques" offrent un traitement plus distancié, donnent la parole aux associations qui parlent de « patriarcat », de « sexisme », offrent des analyses qui mesurent les phénomènes. Donc oui, on s'éloigne d'un univers de fait divers où les affaires sont traitées sous un angle uniquement particulier, individuel et souvent psychologisant. Mais cela ne signifie pas nécessairement que la presse cherche véritablement à analyser les faits de violences. Je n'ai pas lu

d'articles expliquant le cycle de la violence conjugale, par exemple. Nulle part, je n'ai lu ce constat que les femmes victimes de violence ne quittent pas le domicile car elles savent qu'elles risquent des violences plus graves (rester signifie donc survivre). Ni que les victimes connaissent généralement leurs agresseurs. Ceci a des conséquences. Le fait que l'image stéréotypée du viol

se limite à « une attaque perpétrée par un inconnu dans un parking » empêche beaucoup de victimes de mettre ce mot sur leur expérience. On ne se demande jamais ce que ces situations peuvent imprimer dans les cerveaux des enfants qui y assistent. Les faits de violence n'arrivent dans les pages des journaux que quand quelqu'un est mort, que quand les faits sont spectaculaires. La violence touche une femme sur trois selon une récente étude européenne¹, et cette violence de tous les jours n'apparaît pas dans les pages des journaux. Donc même les 8 mars, 11 et 25 novembre, tout n'est pas parfait. Alors oui, une réflexion de fond semble devoir être menée dans les rédactions. Cela commence par réfléchir au vocabulaire que l'on utilise (l'expression « gestes déplacés » n'est pas un synonyme d'« inceste », par exemple), mais aussi aux explications que l'on fournit (le fait d'être éconduit justifie-t-il un meurtre ? Quel système social produit des hommes qui pensent que la seule issue d'une peine de cœur est l'assassinat ?), ou aux automatismes que l'on reproduit (les autorités judiciaires sont-elles vraiment les seules voix que l'on peut entendre dans un article ?). Surtout, il semble important que les rédactions réfléchissent au cloisonnement qui existe entre les rubriques et qui produit un tel fossé entre faits divers et articles de société.



Sarah Sepulchre.

Entretien : M. S.

[1] <http://fra.europa.eu/fr/publication/2014/la-violence-lgard-des-femmes-une-enquete-lchelle-de-lue-les-rsultats-en-bref>



FICHE TECHNIQUE

Corpus étudié : les articles en lien avec les violences contre les femmes dans six titres de la presse quotidienne francophone, à savoir *Le Soir*, *Sudpresse*, *La Libre Belgique*, *La Dernière Heure*, *L'Avenir*, *Metro*. Six jours aléatoires ont été sélectionnés ainsi que six jours « marqués », c'est-à-dire proches des journées internationale ou nationale des femmes et de la journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes. Ces deux sous corpus permettent la comparaison entre le traitement « de routine » et celui lié aux journées thématiques. Ces 12 jours ont fait l'objet d'un codage, selon une méthodologie proche de

celle utilisée pour les précédentes études portant sur la diversité et le genre dans la presse quotidienne.

Sur base de ce codage, les chercheuses ont réalisé une analyse quantitative et qualitative.

La recherche a été initiée et financée dans le cadre de Alterégales 2017, avec des résultats provisoires présentés en décembre 2017, et des résultats finaux en avril 2018.

www.ajp.be/diversite



LES RECOMMANDATIONS DE L'AJP AUX JOURNALISTES

1 Traitez les questions de violences faites aux femmes non pas comme des « faits divers », mais bien comme un grave problème de notre société

- ▶ Rappelez les chiffres et statistiques disponibles. Donnez la parole à des experts et expertes sur le sujet, notamment en provenance des organisations qui soutiennent les femmes victimes de violences.
- ▶ Rappelez les dispositions juridiques, notamment certains articles du code pénal.
- ▶ Identifiez les acteurs par leur genre et nommez les violences machistes pour ce qu'elles sont.

2 Soyez attentif-ve au choix des mots et des images

- ▶ Le vocabulaire utilisé pour parler des questions de violences contre les femmes n'est pas neutre. Certains mots blessent et rendent invisible, minimisent, moquent, banalisent ou encore tronquent la réalité des violences.
- ▶ Une attention particulière doit être accordée à la titraille ainsi qu'au choix des illustrations.

3 Évitez la victimisation secondaire

Les auteurs de violences n'ont pas à être « excusés » par leurs sentiments (orgueil, passion, amour, etc.) ni leurs actes minimisés ou traités de manière « romantique ». Victimer une seconde fois peut également provenir de la diffusion de contenus dégradants.

4 Réfléchissez à la pertinence d'éléments de détails

Les femmes ne sont pas responsables des violences qu'elles subissent. Les précisions portant sur les vêtements, le physique ou les habitudes de vie de la victime, qui induisent qu'elle peut être responsable de son agression, doivent être évitées. Même si ce sont des informations délivrées par la police, le parquet ou un juge d'instruction pour la compréhension du dossier, elles n'ont pas la même signification sous la plume d'un journaliste. Il convient d'y être attentif-ve, d'utiliser des guillemets ou de s'abstenir de les diffuser.

5 Respectez les demandes des victimes

Veillez à respecter la vie privée des victimes, leurs souffrances et leur dignité. Les victimes doivent aussi être respectées dans leur choix de rester anonymes ou, au contraire, de parler à visage découvert.

6 Les victimes ne sont pas des personnes passives

Il est utile de relater ce que les victimes ont mis en place pour se défendre et tenter d'échapper à leur agresseur, de ne pas seulement les présenter comme des victimes passives.

7 Utilisez les expertises de terrain et les ressources disponibles

Les associations de soutien aux femmes victimes de violences disposent d'une expertise de terrain importante. N'hésitez pas à y recourir pour contextualiser vos reportages. En cas de violences conjugales, il peut être très utile de rappeler le numéro vert d'écoute et de soutien (0800 30 030). En cas de violences sexuelles, il peut être opportun d'ajouter le numéro vert 0800 98 100, qui permet une écoute anonyme et un soutien aux victimes.

POUR ALLER PLUS LOIN

De nombreuses ressources sont disponibles en ligne, parmi celles-ci :

Sur les violences sexistes : www.mirabalbelgium.org (plateforme féministe contre la violence)

www.engrenageinfernal.be (la campagne de Vie féminine contre les violences sexistes) ;

www.stopfemicide.blogspot.be (blog qui recense les féminicides) ;

www.stopviolenceconjugale.be et www.infoviolencessexuelles.be

(Fédération des centres de planning familial des femmes prévoyantes socialistes) ;

www.cvfe.be (collectif contre les violences familiales et l'exclusion) ;

www.asblpraxis.be (accompagnement d'auteurs d'actes de violence conjugale) ;

www.collectifdesfemmes.be (accompagnement victimes et formations) ;

www.mondefemmes.be (le Monde selon les femmes : recherches, publications, formations) ;

www.sosviol.be (soutien et accompagnement victimes)...

et de nombreuses autres !

Sur le traitement médiatique et les questions de genre :

www.ajp.be/diversite (les études de l'AJP sur les questions de genre et de diversité dans l'info) ;

www.csa.be/diversite (les baromètres du CSA) ;

www.ifj.org (le site de la Fédération internationale des Journalistes, onglet « campagnes ») ;

www.prenons-la-une.tumblr.com (Collectif Prenons la Une – France) ;

www.slate.fr/source/titiou-lecoq (le blog d'une journaliste féministe française)...

Sur toutes les questions de genre :

www.egalite.cfwb.be (Egalité des chances, FWB) ;

http://igvm-iefh.belgium.be/fr (Institut Egalité femmes-hommes) ;

www.axellemag.be (le magazine féministe *Axelle*)...